

Projet
d'établissement
2023-2027



MAS Malleville
Pennautier

SOMMAIRE

SOMMAIRE

<i>PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET</i>	4
IDENTITE	6
L'AFDAIM-ADAPEI 11	6
L'ETABLISSEMENT	10
MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	12
MISSIONS	12
CADRE DE REFERENCE	15
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	19
PUBLIC	23
PERSONNES ACCOMPAGNEES	24
ENVIRONNEMENT AIDANT	29
NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS	32
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT	33
PRESTATION INDIRECTE	38
PARTENARIATS ET OUVERTURE	41
PRINCIPES D'ORGANISATION	43
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE	44
PROJET SOCIAL	44
CHARTRE MANAGERIALE	46
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION	47
RESPONSABILITE SOCIETALE	48
ORGANISATION PROFESSIONNELLE	49
PERSPECTIVES	52
GLOSSAIRE	54



Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,
Président

Jean-Marie GORIEU,
Directeur Général



PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »

► Un projet : comment ?

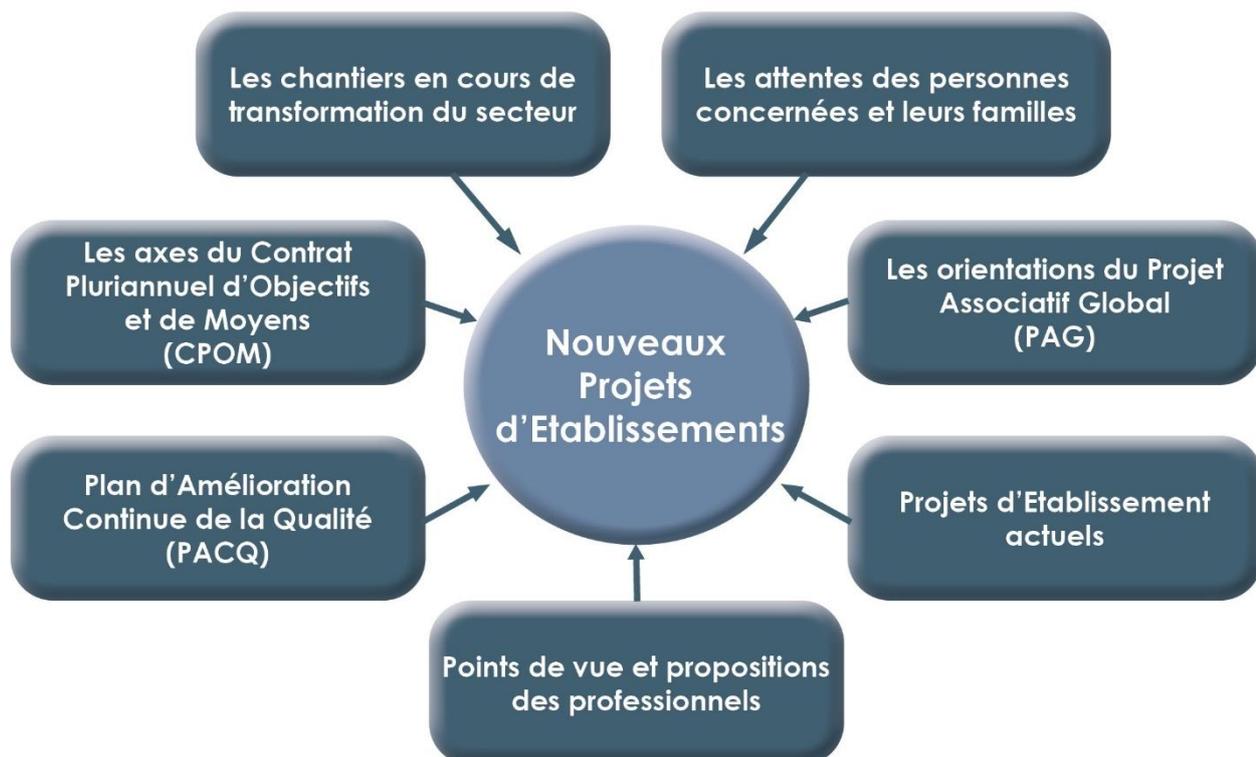
Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, l'Association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.



Écriture
Suivi

- Conseil d'Administration
- Comité de Direction (CODIR) - Comité de Pilotage (COPI)
- CODIR secteurs d'activité
- Conseil de Vie Sociale (CVS)
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des Projets d'établissements et de services s'est aussi inscrite dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

Une enquête auprès des aidants : Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

Un comité FALC dédié tout au long de la démarche : un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

► Un projet : et après ?



Consultation
Validation

Consultation du CVS du 21/06/2023

- Validation par le Conseil d'Administration du 04/08/2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique notamment à travers :

Communication
Diffusion

- Personnes accompagnées FALC
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires



Actualisation

- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

L'AFDAIM-ADAPEI 11

► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.

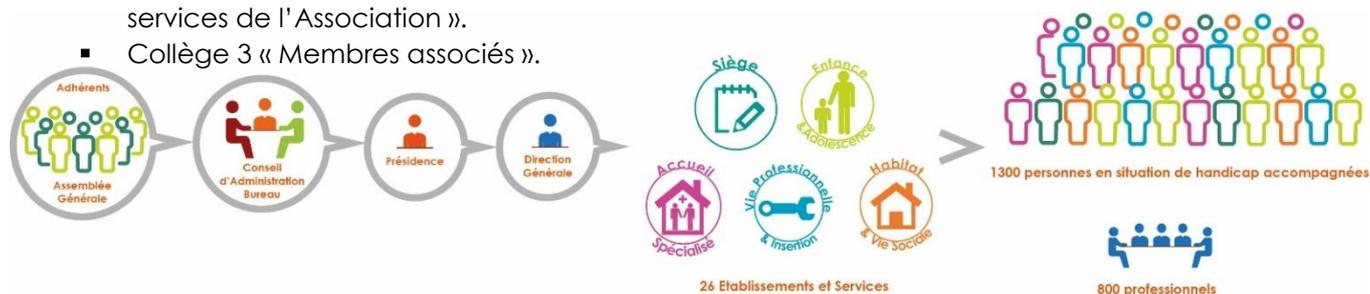


► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

■ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration composé de 3 collèges composés de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

■ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



■ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, le CDCA, dans les CCAS, ...¹

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois.

► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect, l'écoute et la défense** de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.

Des valeurs



ENGAGEMENT

#MILITANT #LANCEUR D'ALERTE #RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



PROMOTION DE LA PERSONNE

#PARCOURS DE VIE #LIBERTÉ #AUTONOMIE



SOLIDARITÉ

#VIVRE ENSEMBLE #ENTRAIDE #RESPECT



ÉGALITÉ

#DROITS #CITOYENNETÉ #ACCESSIBILITÉ



OUVERTURE

#INNOVATION #INCLUSION #PARTENARIATS

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



Coordination et partenariats

- ▶ Soutenir l'inscription dans un réseau de santé afin de promouvoir le bien-être à toute étape de la vie des personnes les plus fragiles
- ▶ Promouvoir l'utilité sociale, la citoyenneté et l'expression des personnes les plus fragiles en développant des partenariats avec le tissu social et associatif.

Développement des dispositifs inclusifs

- ▶ Développer les dispositifs de répit (jours et hébergement) et soutenir les liens familiaux afin de garantir le libre choix
- ▶ Promouvoir les activités transversales.

Expertise et développement des compétences

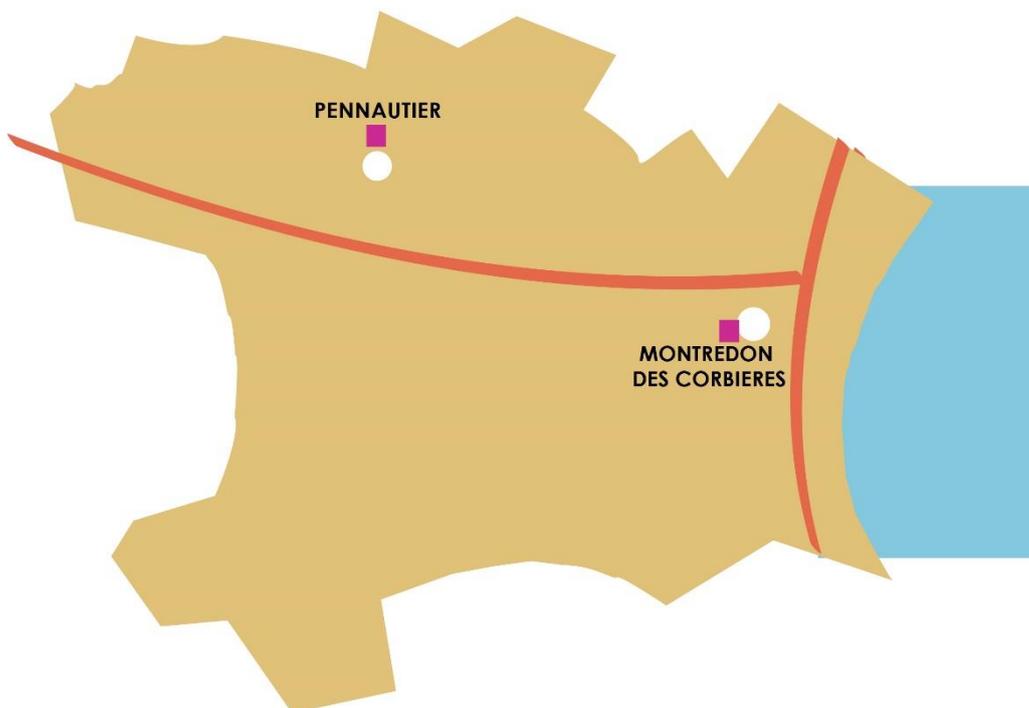
- ▶ Développer la communication augmentée, la promotion de la personne et de ses droits
- ▶ Soutenir une approche palliative dans une éthique de bienveillance.



MAS Georges MALLEVILLE Pennautier



Secteur Accueil Spécialisé des Adultes



L'ETABLISSEMENT

Informations générales	
Numéro FINESS juridique de l'ESMS	110786084
Numéro FINESS géographique de l'ESMS	110002540
Structuration de l'ESMS	Rattaché à un organisme de gestion
Statut juridique de l'ESMS	PRIVE NON LUCRATIF
Catégorie de l'ESMS	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE
Code NAF	8720 A
Numéro SIREN	775555691
Numéro SIRET	77555569100283
Département de l'ESMS	AUDE

1995

Accueil des premiers résidents de la MAS sur le foyer mazieres polyhandicap:

1ère tranche: accueil des premiers résidents sur une aile du foyer Mazieres à Pennautier:

10 lits d'internat permanent, 4 places demi internat ,et 12 professionnels encadrants.

1997: ouverture de la MAS MALLEVILLE nouveau bâtiment sur le domaine de la Canarde: déménagement et Accueil progressif des nouveaux

2ème tranche: doublement de l'accueil: **20 lits d'internat permanent, 8 places demi internat et 24,40 ETP professionnels**

2006 à 2008

Ouverture du bâtiment d'extension 3ème tranche

Création d'une section de 22 autistes et 2 lits d'accueil temporaire.

Doublement de la capacité d'accueil:

40 lits permanents, 2 lits d'accueil temporaire, 16 places :demi internat

2008 à 2021: Organisation de la vie sociale et des soins. avec la participation de tous les professionnels.

Mise en oeuvre des outils de la loi 2002;

*des projets personnalisés, *de la démarche d'amélioration continue de la qualité, * évaluation interne

Mise en oeuvre du management par la qualité et * développement d'e la culture de l'évaluation.

Evaluation externe

Promotion de l'ouverture et du décroisement

Promotion du droit des usagers et de leur participation: mise création de la commission "citoyenneté"

2022

Spécialisation des unités de vie par groupe de besoins pour offrir des modes et rythmes de vie différenciés dans chaque unité, adaptés au profil des résidents du groupe.

Mise en oeuvre du projet Autisme avec augmentation des ETP

Prise en compte l'avancée en âge des adultes accueillis.

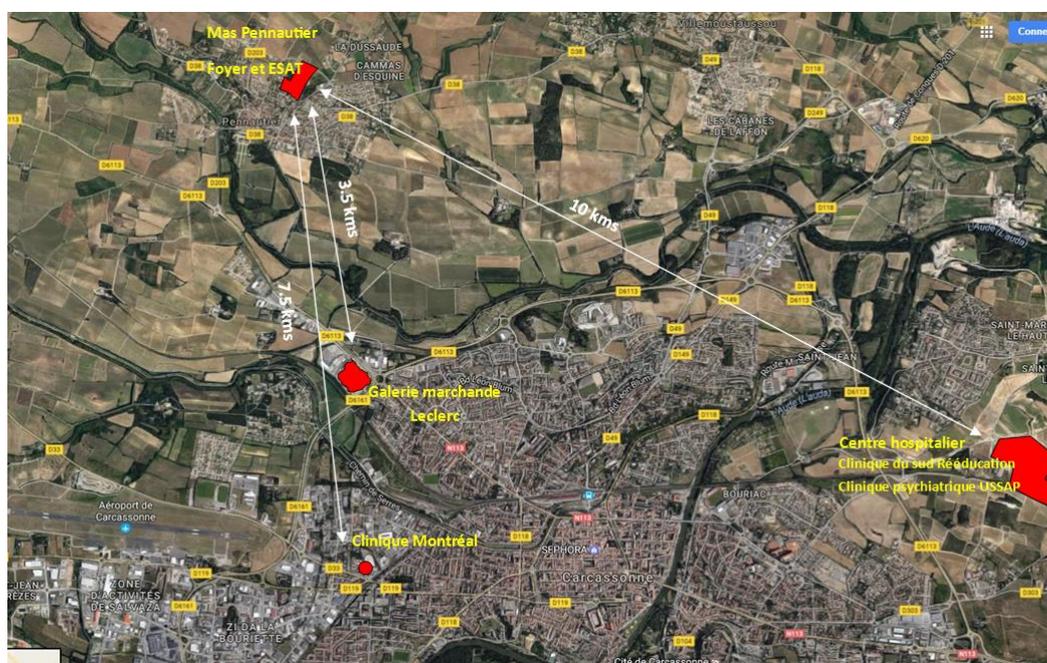
Territoire

La MAS G. MALLEVILLE est implantée dans la zone Ouest du département de l'Aude sur la commune de Pennautier à 7 km du centre-ville de Carcassonne.

L'implantation de l'établissement répond aux caractéristiques suivantes :

- Proximité des familles pour favoriser le maintien du lien familial.
- Proximité des structures de soins pour un accès facilité aux soins de toute nature, y compris aux soins d'urgence.
- Proximité de la ville et des commerces facilitant l'ouverture sur l'environnement par l'utilisation des équipements publics et privés (piscines, instituts de beauté, coiffeurs. Restaurants, galeries marchandes, etc....).
- Proximité d'établissements spécialisés pour enfants et personnes âgées favorisant le travail en réseau et les passerelles.

■ Implantation géographique



Architecture

Construite dans un parc arboré sur le domaine de la Canarde, le projet d'extension réalisé en 2006 a permis la réalisation de cheminements extérieurs accessibles aux personnes à mobilité réduite facilitant l'accès au foyer de vie implanté sur le même domaine.

L'établissement se compose de 2 bâtiments distant d'une cinquantaine de mètres l'un de l'autre. Chaque bâtiment est composé de deux unités d'internat et d'une unité d'externat.

L'établissement est équipé d'un plateau technique comprenant : un bassin thérapeutique, une salle de stimulation sensorielle, une salle de mobilisation physique équipée pour l'intervention de kinésithérapeute, psychomotricien ou ergothérapeute ou encore de salles d'ateliers pédagogiques.



MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

MISSIONS

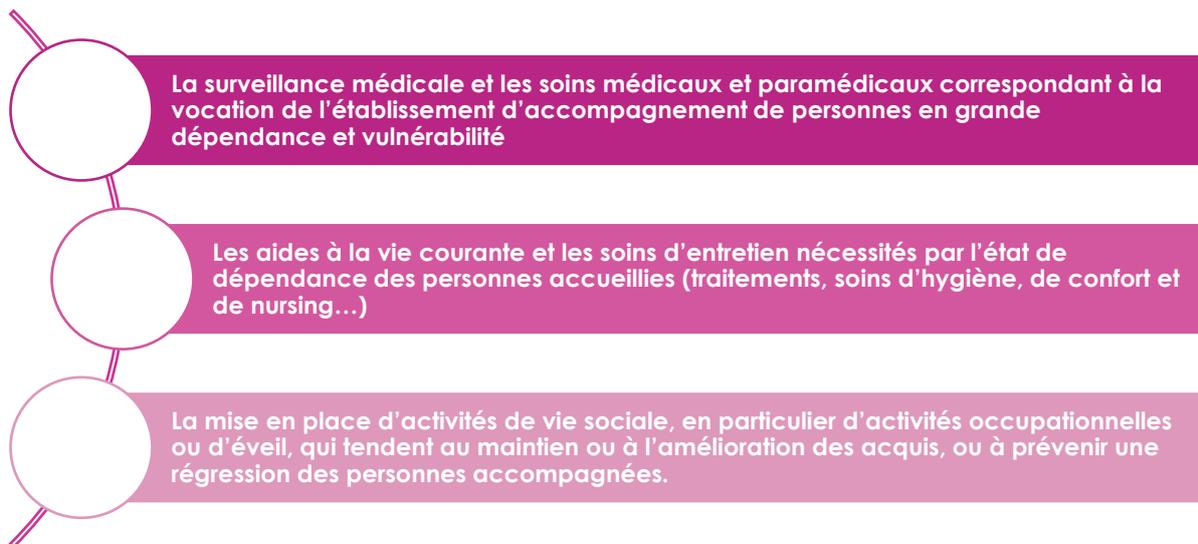
Les établissements gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du CASF entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

L'article D. 312-0-2 du CASF mentionne huit catégories d'Etablissements et services Médicaux sociaux (ESMS) dont les maisons d'accueil spécialisées (MAS). Les MAS reçoivent, conformément aux dispositions de l'article L. 344-1 et sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), des « *personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants* ». Les frais d'accompagnement et de soins sont pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Les MAS assurent des soins médicaux et une aide permanente pour les actes de la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap.

Ce sont des lieux de vie, d'activité et de socialisation

L'établissement a pour missions :



AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT
Caractérisation

Autorisations (plusieurs autorisations par ESMS)	Autorisation 1 : code 255- Maison d'Accueil Spécialisée
Discipline	917 - Accueil Spécialisé pour Adultes 658 - Accueil temporaire pour adultes handicapés
Mode de fonctionnement	<u>Code 1</u> - Hébergement complet internat : (4 autorisations) *17 places « artiste » * 23 places « polyhandicap » * 1 accueil temporaire « artiste » *1 accueil temporaire « polyhandicap » <u>Code 21</u> - Accueil de jour : (2 autorisations) 7 places « artiste » 11 places « polyhandicap »
Clientèle	437 - Artistes 500 – Polyhandicap
Date de délivrance	03/01/2017
Sources de financement	Assurance maladie
Nomenclature comptable applicable	M22 bis
Option tarifaire	Tarif global
Modalités de tarification	Dotation Globale
Date de délivrance de l'autorisation liée à l'activité principale	07/06/2007
Date d'ouverture de la structure	1/11/1995
Régime de l'ESMS au regard des obligations d'évaluation interne et d'évaluation externe	ESMS autorisé et ouvert avant le 3 janvier 2002

Le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorisations délivrées permettent l'accompagnement :

- des personnes en situation de « polyhandicap » (*Les personnes présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.*)
- Des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Les critères d'admission

Conformément au volet 3 du guide de l'ANESM portant sur la qualité de vie en MAS et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), « le parcours et les formes souples d'accueil et d'hébergement », l'établissement vise l'équité de traitement des demandes d'admission en vue d'intégrer la MAS.

Le dispositif « une réponse accompagnée pour tous », animée par la MDPH sur le territoire Audois, conduit l'établissement à participer à un travail, à partir de 2017, visant à redéfinir les modalités et les critères d'admission ou d'admissibilité communs aux MAS.

Les critères d'admission dans l'établissement sont :

- Orientation en MAS par la CDAPH.
- Dossier de préadmission dûment complété, y compris le volet médical remis sous pli cacheté à l'attention du médecin.
- Être âgé(e) de plus de 18 ans et avoir moins de 60 ans.
- Ancienneté d'inscription sur la liste d'attente de l'établissement renouvelée chaque année.
- Situation préoccupante signalée ou connue.
- Compatibilité avec les caractéristiques de la population accueillie et les prestations proposées.
- Troubles psychiatriques non stabilisés pouvant mettre en danger la personne elle-même ou les autres résidents.

Admission

La procédure d'admission et d'accueil suit plusieurs grandes étapes :

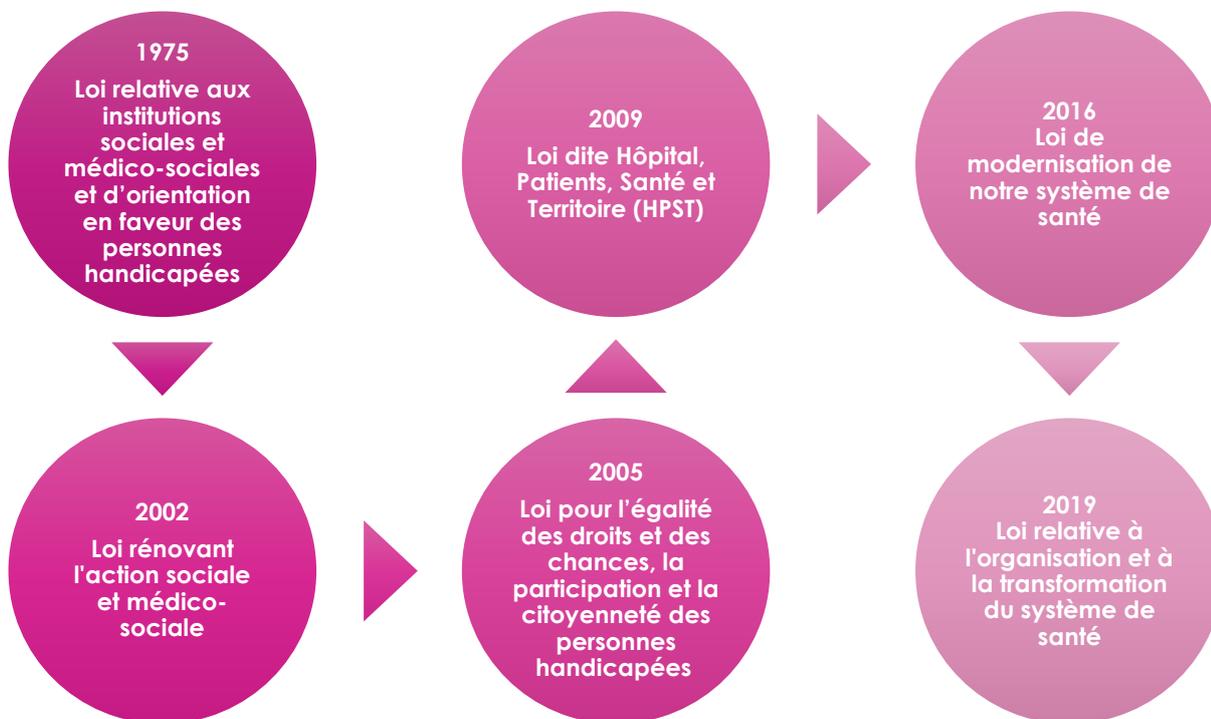
- ✓ Réception de la demande d'admission,
- ✓ Constitution et l'analyse du dossier,
- ✓ Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,
- ✓ Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,
- ✓ Décision définitive et la communication de la décision à la personne,
- ✓ Accueil de la personne.

Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission de l'établissement auprès des personnes accompagnées, l'établissement se base sur des critères de priorisation objectivités et partagés par secteur d'activité.

CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuelle évolution qui a placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4^{ème} Plan national autisme

Les RBPP comme référence d'intervention

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022)

Plus particulièrement pour les MAS :

- ▶ Programme « Qualité de vie en Maison d'accueil spécialisée (MAS) et en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) » (2014)
- ▶ L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes (2015)
- ▶ L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité (2020)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social

Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

Les objectifs du CPOM ARS, s'inscrivant dans le Projet Associatif Global sont les suivants :



- Améliorer l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille
- Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Promouvoir des dispositifs d'accompagnement coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement pour les MAS :

- Redéfinir les prestations en MAS en développant l'Accueil de Jour
- Projet d'accompagnement des PHV
- Amplifier les partenariats avec les acteurs de la santé
- Favoriser la prise en charge soin à domicile
- Inscription des personnes dans le milieu ordinaire.



MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

4 principes associatifs

▪ **BIENTRAITANCE**

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Libre choix # Considération # Respect de la personne # Accès à la santé # Sujets de droits

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Respecter la personne en tant que sujet de droits plutôt qu'objet de soins.
- ▶ Obtenir le consentement éclairé du résident.
- ▶ Adaptation au rythme de vie de chacun.
- ▶ Connaissance et application de protocoles médicaux par exemple l'évaluation et la prise en compte de la douleur.
- ▶ Individualisation dans le respect des besoins et particularités des personnes accompagnées.
- ▶ Préserver l'intimité
- ▶ Prendre en compte la personne c'est communiquer avec le résident.
- ▶ Pour être bientraitant il faut garantir un accompagnement par des équipes pluridisciplinaires suffisantes.

Points forts de l'établissement

« Care » : Prendre soin, communication et échanges avec les résidents lors des soins de nursing, respect des rythmes et habitudes de vie du résident.

Priorités d'amélioration de l'établissement

Respecter le « chez soi » : frapper avant d'entrer, se présenter lorsque nous sommes remplaçant, se mettre à hauteur du résident pour s'adresser à lui, respect des espaces collectifs et des espaces privés.

▪ **PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT**

La personnalisation renvoie à la démarche en vertu de laquelle les professionnels doivent saisir la singularité de chacune des personnes accompagnées et œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté.

#Participation #Adaptation #Projet individualisé #Singularité

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Déterminer les besoins et recueillir les attentes pour proposer et favoriser un accompagnement adapté aux spécificités de chaque personne
- ▶ Construction partagée du projet personnalisé : participation du résident et de son entourage et évaluation à mi-parcours
- ▶ Prise en compte de vie et du parcours et histoire de vie
- ▶ Rechercher le canal de communication adapté à la personne accompagnée
- ▶ Prise en compte des capacités de la personne dans les gestes de la vie quotidienne.

- ▶ Déterminer les centres d'intérêt et activités adaptées :
Faire essayer, proposer, observer, analyser.
- ▶ Personnalisation du cadre de vie privée de la personne.
- ▶ Respect du rythme de vie.
- ▶ Adaptation par rapport au lien avec l'environnement.
- ▶ Favoriser les liens familiaux et tutélares.
- ▶ Travail en réseau et/ou en partenariat : selon centres d'intérêt, lieux adaptés.

Points forts de l'établissement

Participation du résident et/ou de son responsable légal aux réunions de synthèse et à la co-construction du plan d'action du Projet Personnalisé.

Priorités d'amélioration de l'établissement

Accès à l'information par l'utilisation de la communication alternative augmentée : projet d'adaptation des documents en FALC pour compréhension et développement des outils de communication permettant l'expression de l'autodétermination.

▪ INCLUSION

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs, etc.

Permettre à la personne de participer pleinement à la vie dans la société.

Socialisation # Echanges # Vacances # Culture # Loisirs

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Inclusion inversée : faire venir le milieu ordinaire à la MAS
Intervenants : santé, esthétique, coiffeur, médiation animale, ...
Ouverture : présence des familles, événements festifs, ...
- ▶ Inclusion en milieu spécialisé (« voyage en terre connue ») :
Séjours échanges intra-MAS et inter-MAS
- ▶ Inclusion en milieu ordinaire (« voyage en terre inconnue ») :
Accès à la culture et aux loisirs
Vacances adaptées
Achats et sorties de la vie quotidienne

Points forts de l'établissement

Echanges inter-MAS multi-associations : permettre aux résidents de partir en séjour dans des établissements spécialisés et adaptés à leurs besoins.

Priorités d'amélioration de l'établissement

Accès aux droits communs : vote, accès aux outils de communication : téléphone portable et tablette, accompagnement du résident dans sa vie affective et sentimentale, ...

▪ **AUTO-DETERMINATION**

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

#Acteur de sa vie #Attentes #Besoins #Communication augmentée #Observation #Echanges

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Solliciter les capacités de langage, d'expression et/ou de compréhension
- ▶ Utiliser des outils adaptés de communication augmentée en fonction des besoins de chacun
- ▶ Participation à l'élaboration de son projet personnalisé
Prendre en compte leurs choix, envies, besoins repérés, attentes et rythme de chacun
Par des rencontres avec la personne et/ou ses aidants, de l'observation, de l'analyse et des échanges en équipe pluridisciplinaire, grille d'observation et d'analyse des comportements.
- ▶ Participation du résident à la vie de l'établissement :
CVS, commission citoyenneté, commission restauration, « le petit journal », ...
- ▶ Participation à la vie quotidienne : laisser le résident faire ce qu'il peut faire lui-même.
Avoir la connaissance des habitudes de vie et des capacités du résident grâce aux transmissions entre professionnels et les échanges avec les aidants.

Points forts de l'établissement

Commission Citoyenneté organisée une fois par mois, sujets abordés (vie de l'établissement, demandes des résidents, préparation du CVS, sujets d'actualité) animée par l'éducatrice spécialisée, la psychologue et le chef de service.

Priorités d'amélioration de l'établissement

Communication Alternative Augmentée : formations, montée en compétence des professionnels, développement d'outils en fonction des besoins de chacun. Agir à la fois sur la compréhension et l'expression.

Des principes propres au secteur Accueil Spécialisé

▪ **MAINTIEN DE L'AUTONOMIE**

Maintenir et entretenir l'autonomie motrice et psychique de chaque résident, c'est l'accompagner au quotidien en fonction de ses possibilités.

Evaluation # Adaptations # Stimulation #Respect du rythme #Points de vigilance

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Observation et évaluation des capacités des personnes
- ▶ Accompagnements individualisés et matériels adaptés
- ▶ Proposition d'activités motrices et pluridisciplinaire
- ▶ Stimulation dans tous les actes de la vie quotidienne
- ▶ Respecter le rythme de la personne
- ▶ Respect des protocoles individualisés et points de vigilance
- ▶ Développement de l'accessibilité et de la liberté d'aller et venir au sein de l'ESMS.

Points forts de l'établissement

Evaluation et maintien des capacités motrices et les ateliers de mobilisation physique.

Priorités d'amélioration de l'établissement

Respect du droit à la libre circulation notamment entre les 2 bâtiments : ouverture des portes, améliorer l'accessibilité du chemin entre les 2 bâtiments, réaliser la signalétique dans et hors de l'établissement.

▪ **ADAPTATION**

Ce principe fait référence à la capacité d'adaptation des professionnels qui sont en mesure d'ajuster leurs pratiques et de développer des compétences dans l'exercice de leur activité professionnelle en fonction de l'évolution des situations et du public accueilli.

#Prendre en compte # Modifier #Ecoute interdisciplinaire

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en MAS :

- ▶ Considérer les spécificités et les évolutions de chaque personne et adapter son accompagnement.
- ▶ Prendre en compte les particularités qui ne sont pas toujours en adéquation avec ce qui est socialement attendu et accepté.
- ▶ S'adapter aux spécificités du vieillissement et de la fin de vie.
- ▶ Développer une écoute interdisciplinaire pour adapter les prises en charge à l'état évolutif temporaire ou définitif de la personne.
- ▶ Prendre connaissance des informations quotidiennes concernant chaque personne afin d'adapter son intervention.

Points forts de l'établissement

Projet « Autisme » : adaptation à l'évolution du public (aménagement des locaux, formations et montée en compétences des professionnels).

Priorités d'amélioration de l'établissement

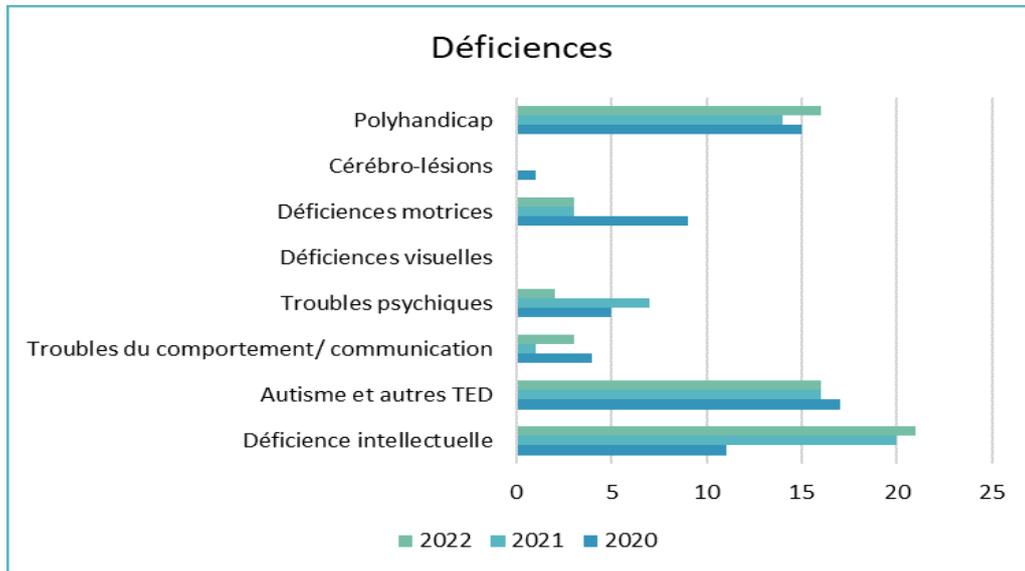
Intégration des nouveaux salariés : travail sur le protocole d'intégration (outils, déroulé de journée, ...) pour favoriser la prise de fonction rapide et non anxiogène pour le résident comme pour le nouveau professionnel.

PUBLIC



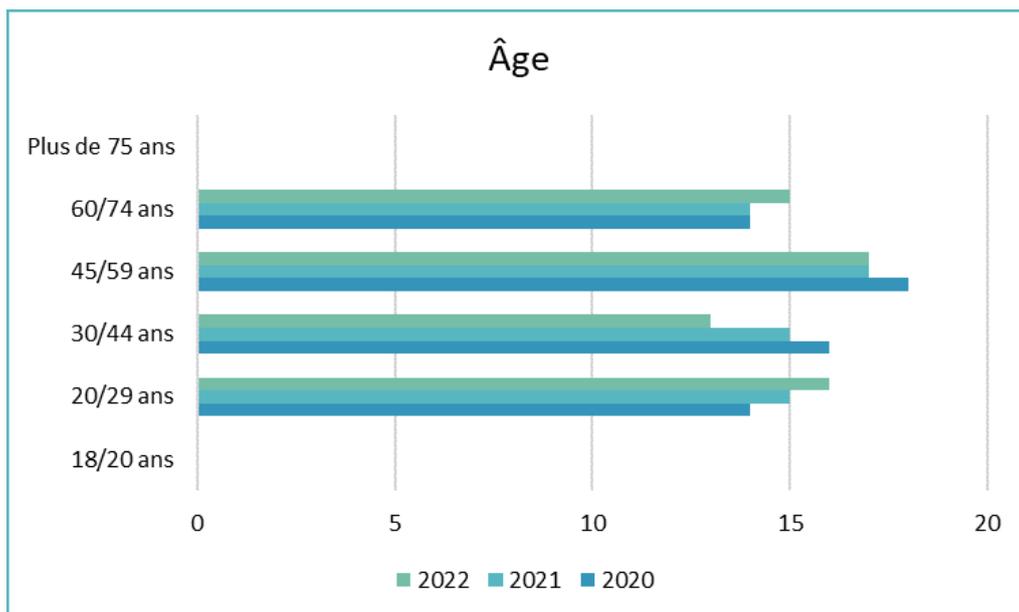
PERSONNES ACCOMPAGNEES

INDICATEURS GENERAUX



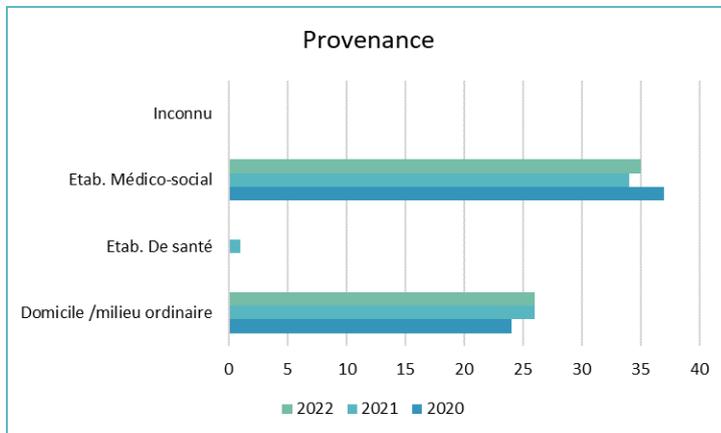
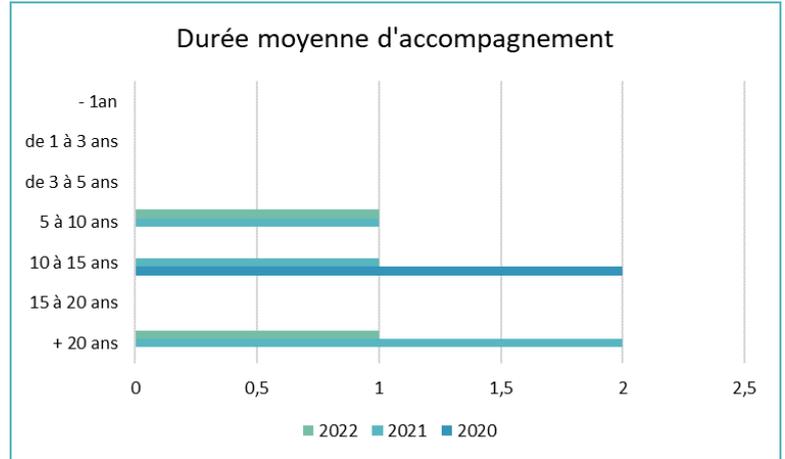
Selon l'agrément, la maison d'accueil spécialisée reçoit des personnes adultes atteintes d'un polyhandicap, d'un handicap intellectuel sévère pouvant être associé à des troubles psychotiques stabilisés, d'un handicap moteur ou somatique grave, les personnes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Leur état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants.

Sur les trois dernières années, une légère fluctuation vers l'accueil de personnes porteuses de TSA (Troubles du Spectre Autistique) ou des TED (troubles Envahissants de Développement) est observée toutefois le diagnostic différentiel entre « autisme » et « déficience intellectuelle sévère » est complexe.

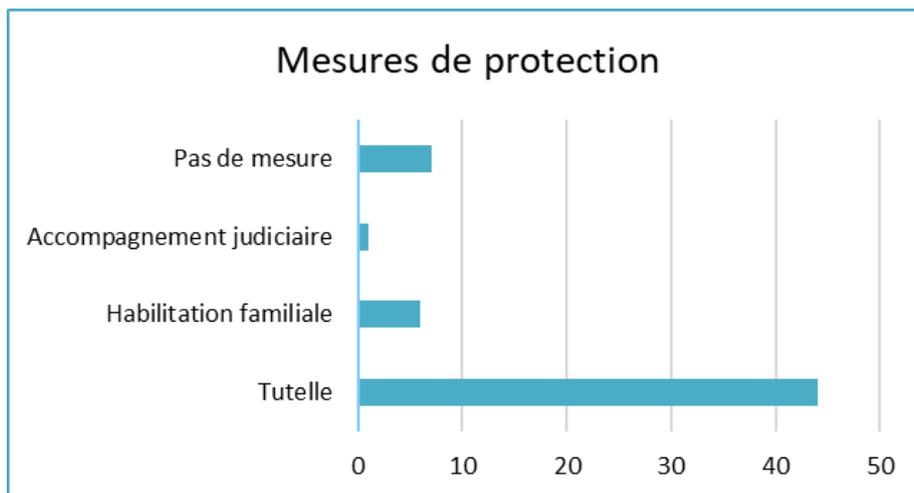


La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 45 ans. Les tranches d'âge sont toutes équitablement représentées au sein de l'établissement.

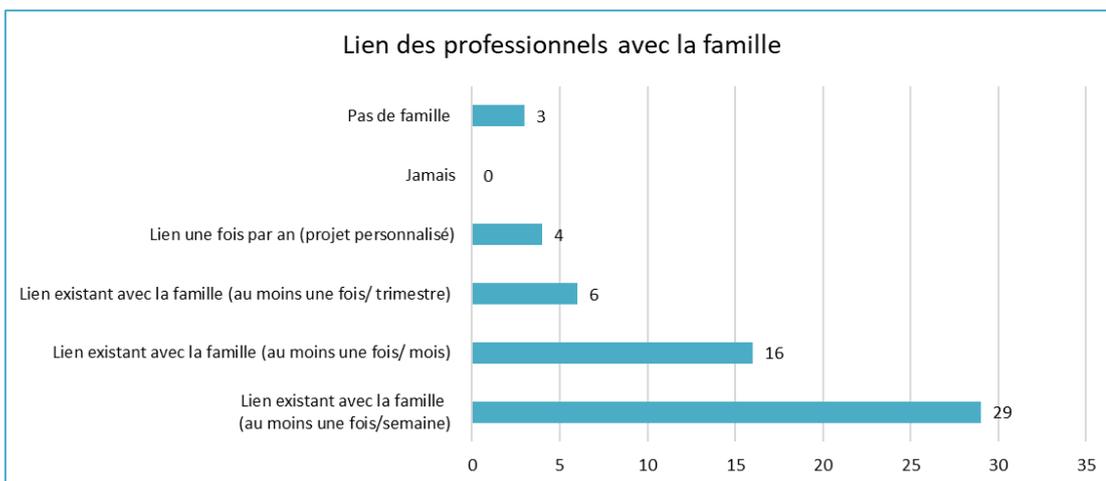
La durée moyenne d'accompagnement correspond à la somme des durées d'accompagnement des personnes sorties au cours de l'année. La durée moyenne d'accompagnement se situe entre 5 ans et plus de 20 ans. Sauf motif de rapprochement familial ou réorientation, le décès de la personne est majoritairement le motif de « sortie » d'un résident.



Les personnes admises à la MAS ont majoritairement eu un parcours de vie au sein d'établissements médico-sociaux en secteur enfance de type IME (Institut Médico-Educatif) ou adulte de type EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé). L'intégration se fait également après un temps d'accueil en externat pour les personnes vivant à domicile. La connaissance de l'établissement et des professionnels facilite le passage en hébergement permanent.



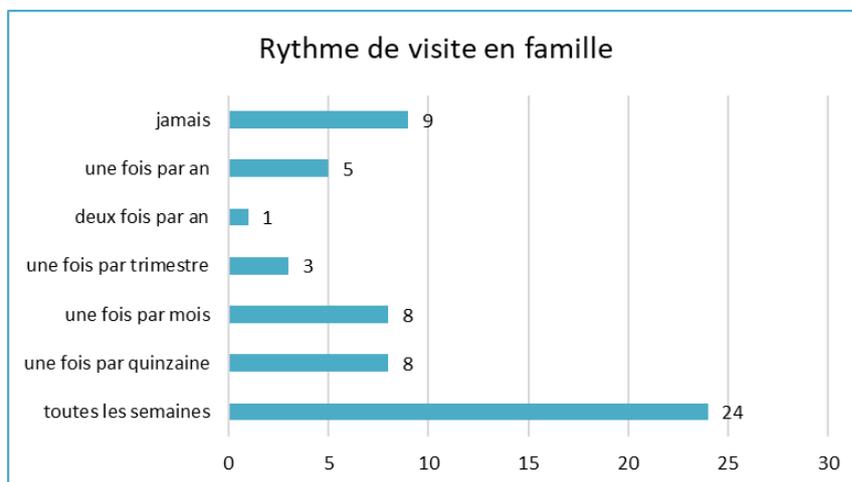
12 % de résidents n'ont aucune mesure de protection générale. La tutelle (près de 76%) représente la mesure de protection privilégiée pour les personnes accompagnées.



Les contacts entre les professionnels et les familles sont fréquents et réguliers. Ces liens sont soit en présentiel soit téléphoniques. Pour les résidents de l'accueil de jour, le cahier de liaison est un outil d'échanges réciproques.

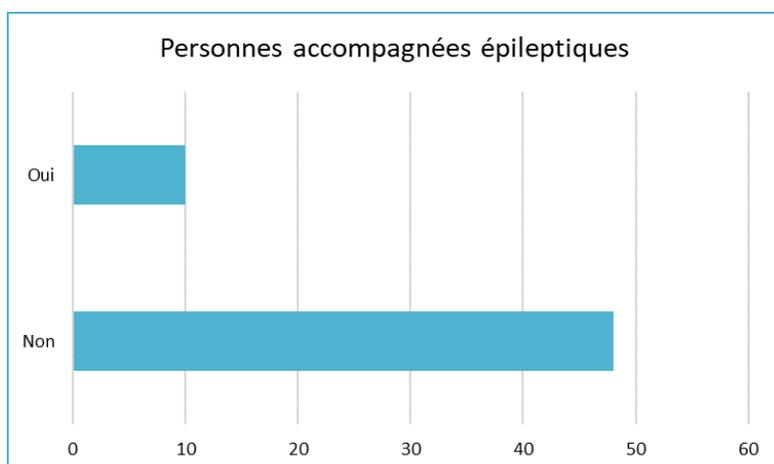
La préservation et la continuité du lien avec les familles sont des axes forts du projet de la MAS. Ce lien est privilégié tant qu'il est possible et se traduit par des sorties régulières en famille pour 32 résidents.

Ces sorties ont un impact sur l'activité de la MAS mais permettent une souplesse et une individualisation dans l'accompagnement de chaque personne accompagnée.



Même si la MAS est le domicile des résidents qui y vivent, les sorties en famille rythment leur quotidien et ont un impact positif sur leur bien-être tant psychique que physique.

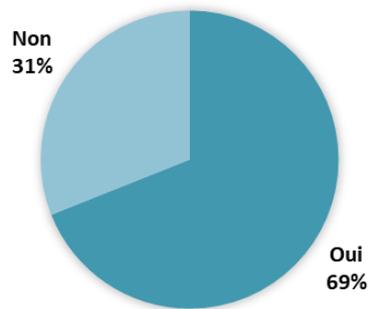
INDICATEURS SANTÉ



Parmi les personnes accueillies au sein de la MAS, plus de 17% sont épileptiques.

Les professionnels sont formés pour prévenir, repérer, intervenir et rendre compte lorsqu'un résident présente une crise d'épilepsie.

Pourcentage de personnes nécessitant l'aide d'une tierce personne pour se déplacer



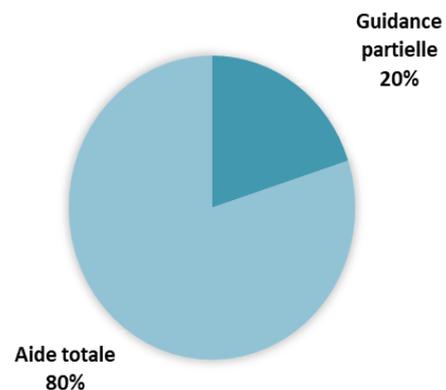
La majorité des personnes accueillies se déplace avec l'aide d'une tierce personne dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'établissement ; Soit du fait de leur handicap moteur, soit dû à leur déficience intellectuelle où les déplacements s'apparentent davantage à de la déambulation.

Près de 40% des résidents ont un fauteuil roulant adapté à leur handicap et à leur morphologie.

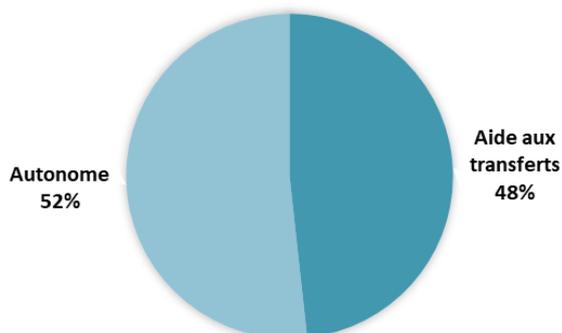
Les équipes de proximité sont formées et sensibilisées aux bonnes pratiques de soins et d'hygiène personnalisés.

Les soins proposés sont en adéquation avec le handicap des personnes afin d'assurer leur confort et leur sécurité ainsi que celle des professionnels qui les accompagnent ; utilisant les aides techniques à disposition ou en réalisant l'accompagnement à 2 professionnels selon la nécessité.

Autonomie- Dépendance dans les soins de nursing

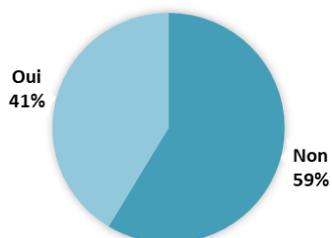


Accompagnement dans les transferts

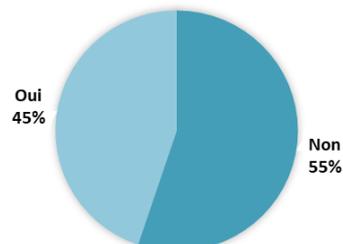


C'est également le cas lors des transferts des résidents (passage du lit au fauteuil et inversement). Certains résidents conservent une autonomie, d'autres ont des appuis qu'il faut solliciter et conserver pour maintenir les acquis. Quelques personnes accompagnées ont besoin des rails de transferts pour permettre cette mobilisation.

Pourcentage de personnes présentant un trouble de la déglutition

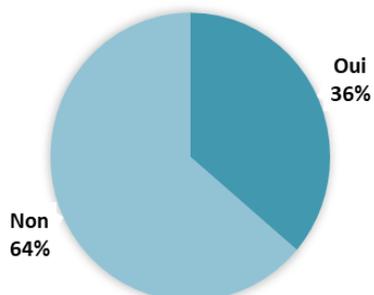


Pourcentage de personnes nécessitant une alimentation en texture modifiée



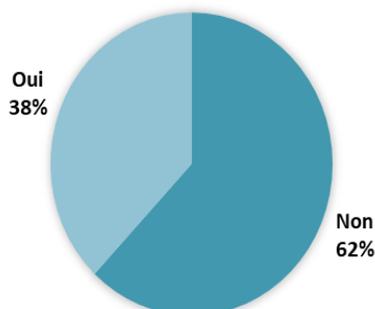
41% des personnes accueillies présentent des troubles de la déglutition nécessitant un repas en texture modifiée (haché ou mixée). La modification de la texture alimentaire nécessite une prescription médicale ainsi qu'une réévaluation régulière par les professionnels en charge de la prise alimentaire.

Pourcentage de personnes ayant besoin d'une aide à la prise alimentaire



36% des personnes nécessitent l'aide d'une tierce personne pour porter les aliments à la bouche, les couper, ou pour intervenir sur la nutrition parentérale. Sous le conseil de l'ergothérapeute, l'existence d'une vaisselle adaptée (assiette et couverts) permet une autonomie même si pour certains résidents la stimulation verbale de l'accompagnant ou la guidance gestuelle reste nécessaire.

Pourcentage de personnes ayant accès à la parole



62 % des résidents de l'établissement n'ont pas accès à la parole. Les outils de communication alternatifs ou augmentatifs sont donc importants à mettre en place et à poursuivre lorsque le résident vient d'un établissement médico-social du secteur de l'enfance.

ENVIRONNEMENT AIDANT

Au niveau de la MAS :

Au sein de l'établissement comme au sein de l'association, nous accordons toute la place à la famille avec pour ambition de développer une triple expertise (Personne accompagnée, famille et professionnels) permettant l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.

Une communication régulière, un partage d'informations et d'expériences permettent la valorisation de cette expertise.

Les familles reçoivent toutes les informations importantes concernant la MAS par mail et courrier si nécessaire. La création d'une gazette trimestrielle illustrée de photos permet d'associer les familles aux temps forts de l'établissement comme aux activités et moments de vie de leur proche.

Les familles et représentants légaux sont associés au projet personnalisé de la personne accompagnée tant dans sa construction (recueil des attentes et des souhaits, signature du projet) que dans son évaluation et plan d'actions.

Le Conseil à la Vie Sociale existe et comprend des représentants des familles ou des proches aidants, des représentants des tuteurs institutionnels (protection juridique des majeurs), des représentants des résidents et des représentants du personnel élus pour un mandat de 3 ans.

Un administrateur de l'association est référent du directeur de l'établissement. Il est présent au CVS, est associé à tous les moments forts de l'établissement et peut être un facilitateur dans les relations environnement aidant / établissement.

Au sein de la MAS même si chaque situation reste singulière, les retours en famille, tant qu'ils sont possibles, sont favorisés. Car ils contribuent au maintien d'une bonne santé physique et psychique des personnes accompagnées. L'avancée en âge des résidents influe sur l'existence d'un environnement de proches mais la recherche de tout lien même épisodique ou éloigné est encouragée si tel est le souhait des personnes.

La MAS se veut également être un établissement ouvert aux aidants. Visites à leur proche, sortie puis retour sur la même journée, appels téléphoniques directs sur les unités... cette ouverture revêt des modalités variées en fonction des attentes et possibilités des aidants.

Le lien se fait également sur des temps moins formels lors des journées festives de la MAS où les aidants peuvent se rencontrer et échanger des expériences, créer des liens s'ils le souhaitent.

Au niveau associatif : L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

> **Un service vie associative**

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

> **Un service social au siège**

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle.

Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.



ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 26

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



Les points forts



ACCUEIL

100% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique et la facilité de contact téléphonique.



PROJET PERSONNALISE

100% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.



SECTEUR MAS

Les aidants sont grandement satisfait :

- des soins corporels
- de l'aide à l'expression et la communication



CONNAISSANCE DES PERSONNES RESSOURCES

Le référent de projet personnalisé est bien repéré (à 85%).

Les axes d'amélioration



REPAS

A améliorer en priorité :

La qualité des repas (désignée première priorité à 23% et jugés peu ou pas satisfaisant à 25%).



ASSOCIATION

Promouvoir la possibilité de faire appel aux assistantes sociales de l'association et au service « vie associative ».



CVS

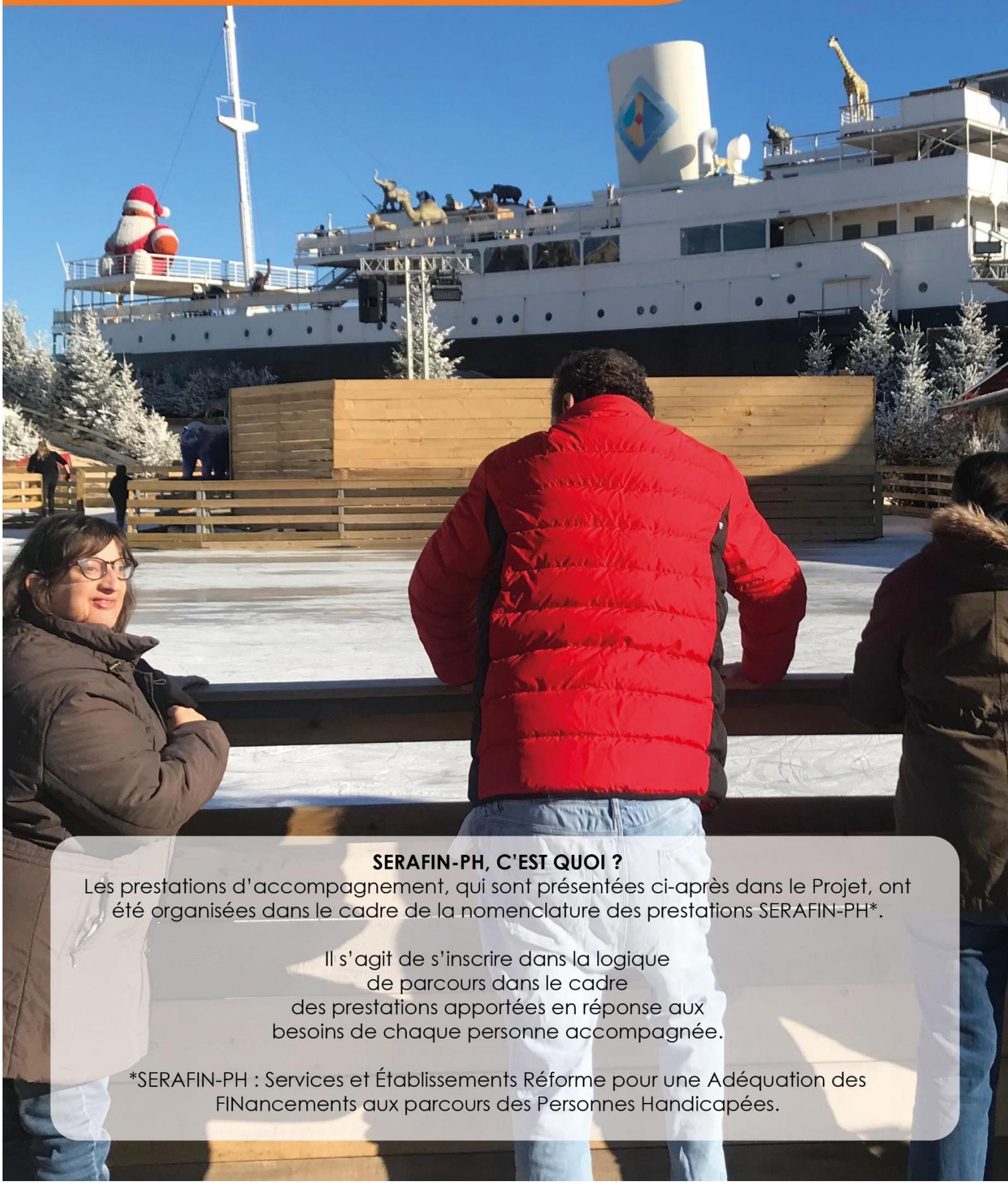
- Faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS.
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS (76% déclarent ne pas être consultés) et la consultation des comptes rendus (57% déclarent ne pas en prendre connaissance).



SECTEUR MAS

Améliorer la qualité de l'entretien du linge

NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

La surveillance et la continuité des soins doivent permettre à la personne d'être soignée à « domicile » jusqu'à la fin de sa vie en étant entourée d'un environnement sécurisant et familial.

Le travail en partenariat avec l'hôpital, l'Hopitalisation A Domicile (HAD) ou encore les soins palliatifs, est essentiel dans ce cadre.

La régularité des soins par le « care » est essentiel et s'incarne par exemple dans le maintien de l'état cutané et la prévention des escarres.

La prise en compte et la prise en charge de la douleur sont fondamentales.

Les soins infirmiers ou délégués sont essentiellement tournés vers la distribution, l'aide à l'administration des traitements et les soins techniques liés à l'alimentation parentérale.

Favoriser le bien être psychique de la personne accompagnée.

2.1.2. REEDUCATIONS

Il s'agit de maintenir les capacités motrices pour favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et pour permettre une liberté de mouvement.

Les rééducations s'organisent pour que la personne bénéficie des soins adaptés à son handicap et son évolution.

Care

Cure

Technicité

Bien-être

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.2.1.1. ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

De part la vulnérabilité des personnes accompagnées, tous les actes de la vie quotidienne sont assistés par l'intervention des professionnels.

L'accompagnement au repas est un axe central pour la santé globale de la personne et son bien-être. Les professionnels assurent une vigilance particulière sur ces temps afin de prévenir les risques de fausses routes par exemple : observation, évaluation de la déglutition, adaptation du matériel et des textures.

L'accompagnement durant les soins nursing est un temps privilégié d'aide individualisée.

Accompagnement personnalisé
Maintien de l'autonomie
bienveillance

2.2.1.2. COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI

L'accompagnement à la communication soutient l'autodétermination des personnes et l'expression de ses choix dans le quotidien.

Il permet de renforcer la socialisation, faciliter la relation avec les autres, soutenir l'estime de soi.

Il faut pour cela développer des outils et supports aux canaux de communication de la personne

L'évaluation du niveau d'expression et de compréhension permet de développer des Communications Alternatives Augmentées.

Ouverture
Partage
Choix
Soutien

Apprentissage
Mobilité
Sécurisation de l'environnement
Liberté

2.2.1.3. PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ

Favoriser l'autonomie en accompagnant une prise de risque sécurisée.

Adaptation et sécurisation des infrastructures pour faciliter la mobilité en autonomie

Sorties accompagnées d'apprentissage du déplacement extérieur en sécurité y compris par l'utilisation des appareillages adaptés.

2.3 Prestation pour la participation sociale

2.3.1. EXERCER SES DROITS

Rendre les personnes actrices de leur projet en les associant selon leurs possibilités en amont, pendant et dans la mise en œuvre de leur projet personnalisé.

Faciliter la participation des personnes aux différentes instances institutionnelles (ex : CVS / Commission citoyenneté et/ou Gazette, ...)

Développer l'apprentissage au respect de l'intimité et de la vie privée

Sujet de droit

Citoyenneté

Autodétermination

Personnalisation

Espace privé

Vie collective

2.3.2. LOGEMENT

Aider la personne accompagnée à se sentir « chez soi »

Aménagement et personnalisation du logement de la personne accompagnée

Responsabilisation et participation à la vie collective en fonction des capacités de la personne : mise de table, débarrassage, nettoyage, ...

2.3.3. EXERCER SES ROLES SOCIAUX

Activités de bien-être et de détente, de stimulation sensorielle, de mobilisation physique, ...

Par une organisation et des équipements adaptés dans l'établissement (ex : salle Snoezelen, bassin thérapeutique, salle esthétique, ...).

Permettre et favoriser les liens affectifs dans un cadre de vie privée (exemple : repas partagé)

Soutenir la personne dans son bien-être afin de vivre sa sexualité dans l'intimité.

Soutien à la participation aux élections des représentants du CVS et au rôle d' élu au CVS

Exercice des droits et de la citoyenneté

Estime de soi

Plaisir

Amitiés

Partage

Participation

2.3.4. PARTICIPER A LA VIE SOCIALE

Favoriser les rencontres extérieures et préserver les liens familiaux

Soutien à l'inclusion par la participation aux activités socio-culturelles du territoire

Offrir des alternatives de déplacements en dehors de l'établissement

Individualisation

Inclusion

Accessibilité

2.3.5. ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTO-GESTION

Accompagnement administratif pour l'ouverture des droits ou son renouvellement et la réalisation des bilans.

Informations, conseils et mise en oeuvre des mesures de protections des adultes. Liens étroits avec les tuteurs familiaux et/ou professionnels

Aidants

Droits

Protection

Points forts de l'établissement :

2.3.4.2 : Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.

Mise en place d'activités éducatives et de loisirs hors les murs afin de favoriser l'inclusion des personnes accompagnées :

- Equitation, piscine, médiathèque, loisirs (concerts, restaurant, cinéma, expositions, ...), bien être (massage, coiffeur, esthétique, ...), séjours en transferts (Disney, camping, ski, ...), sorties achats, ...

2.3.3.4 : Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

Mise en place d'activités de jour diversifiées en lien avec le projet personnalisé des résidents et leurs centres d'intérêts.

- Bassin thérapeutique-balnéo, pratique de stimulation multisensorielle accompagnée, mobilisation physique, peinture, atelier créatif, ateliers photo-gazette, médiation animale, musique, atelier saveurs, participation aux tâches de la vie quotidienne, ...

Priorités de développement :

2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Mettre en place un réseau-partenariat pour améliorer l'accès aux soins :

- Rechercher/ prise de contact avec les professionnels de la région formés « Handi-soin »
- Renforcer le lien avec le centre hospitalier de Carcassonne.
- Sensibiliser les professionnels de la région au handicap, au travers de rencontres
- Préparer les personnes accompagnées aux différentes consultations et examens (consultations et examens blancs).

2.2.1.2 : Accompagnements pour la communication ET les relations avec autrui

Accompagnement spécifique des personnes avec TSA :

- Mise en place d'outils de Communication Alternative Augmentée
- Partenariats CODA-HP et Handi-dents pour des consultations médicales adaptées.
- Montée en compétences des professionnels de l'établissement.

PRESTATION INDIRECTE

FONCTIONS LOGISTIQUES

➤ **Restauration**

L'établissement est livré en liaison froide par le prestataire API situé sur Pennautier.

Pour améliorer la qualité des repas, l'établissement a recruté et formé des professionnels qui sont missionnés uniquement sur la remise en température et la préparation des textures modifiées. Pour assurer une qualité de prestation, les professionnels ont bénéficié 3 formations délivrées par l'INFRES (Institut de formation en Restauration) sur l'année 2022 :

- L'hygiène en restauration avec application du PMS (plan de maitrise sanitaire).
- La réalisation de textures modifiées.
- La remise en température avec application de la méthode HACCP (Système d'analyse des risques et de maitrise des points critiques).

➤ **Entretien du linge**

Cette prestation de service concerne le linge plat, en forme ainsi que les tenues professionnelles.

Cette prestation est réalisée au sein de la MAS par un groupe de travailleurs et travailleuses handicapés de l'ESAT (Etablissement ou service d'aide par le travail) de PENNAUTIER.

La MAS MALLEVILLE met à disposition de l'ESAT, le local buanderie, les équipements, les fluides et en assure également l'entretien et les réparations des machines. La plupart des machines sont en location dont la maintenance est réalisée par la société ATLAN.

Ce projet partenaire entre la MAS et l'ESAT de Pennautier s'inscrit dans le cadre l'accompagnement des ouvriers de l'ESAT vers une plus grande autonomie les préparant à une entrée éventuelle dans le milieu ordinaire.

Les Travailleurs Handicapés assurant cette prestation sous la responsabilité de leur moniteur d'atelier, sont assimilés à des employés ordinaires et bénéficient des mêmes locaux sociaux que les salariés de la MAS.

➤ **Entretien et hygiène des locaux**

Cette prestation est assurée par des agents de service intérieur (ASI) salariés de l'établissement, sous la responsabilité du cadre de santé qui veille à la mise en place et au respect des protocoles d'hygiène et de bionettoyage.

Un partenariat a été entrepris entre la MAS et la société Nicolas Entretien qui nous fournit les produits d'entretien afin d'apporter une amélioration de nos pratiques de nettoyage et une meilleure connaissance des produits utilisées dans un souci de la préservation de l'environnement.

Concernant l'organisation de leur poste de travail, les ASI assurent une présence quotidienne du lundi au samedi dans les unités d'internat de 7h30 à 15h.

La maitresse de maison assure le suivi de la qualité de l'entretien, la gestion des commandes de matériel et est en relation directe entre les ASI et la cadre de santé.

➤ **Entretien des bâtiments.**

Le responsable entretien est missionné pour la mise en œuvre des actions d'entretien, de réparation et la coordination des actions de maintenance. Chargé de veiller au maintien en état des locaux, et équipements, d'alerter la direction sur les améliorations ou réparations à effectuer, il est tenu de réparer lui-même rapidement tout ce qui est dans son domaine de compétence.

Il fait le lien avec les entreprises chargées de la maintenance des installations et équipements. Il est en relation avec les artisans pour la réalisation de devis de réparations pour tout ce qui est hors de son domaine de compétence ou de trop grosse envergure. Il est chargé du suivi et bon déroulement des travaux, et rend compte à la direction.

➤ **Transports liés au projet individuel**

L'établissement dispose de 5 véhicules (dont 4 équipés TPMR) pour assurer le transport des personnes dans le cadre des sorties individuelles ou par petits groupes inhérentes au projet d'établissement mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre des projets individuels.

GERER, MANAGER, COOPERER

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

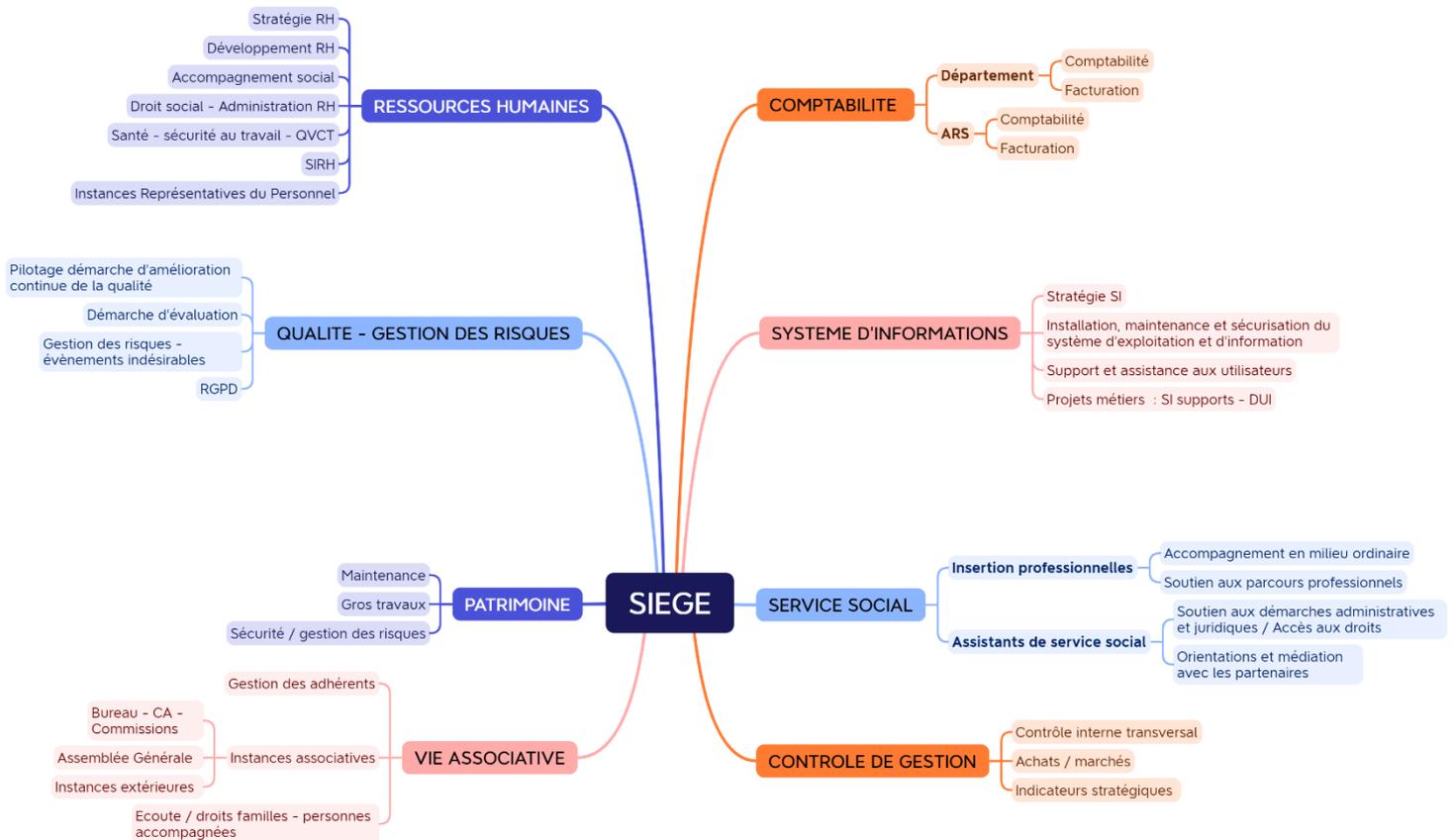
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.

La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
Institutionnel	Taxis ULYSSE	Convention	Prestataire de transports des résidents de l'accueil de jour
	HELPEVIA	Contrat d'adhésion	Centrale d'achats
Parcours et mobilité	MDPH	Service orienteur	Orientation des résidents au sein de la MAS. Logiciel Via trajectoire – Participation à des GOS dans le cadre de la démarche RAT
	IME Carcassonne, Limoux et Pennautier	Passerelles	A travers des activités partagées sur la MAS permettre à des jeunes de découvrir le monde adulte et aux résidents de la MAS d'être dans l'échange avec d'autres personnes
	MAS de Montredon MAS de Banyuls	Contrat de séjours temporaire	Echanges inter-MAS
Hébergement	API	Contrat cadre	Elaboration des repas sur la MAS et gestion des denrées alimentaires et personnels de cuisine
	ESAT AFDAIM Pennautier	Contrat de prestations	Traitement du linge plat et du linge des résidents Entretien des espaces verts
Formation et Inclusion professionnelle	IFSI/IFAS Carcassonne	Convention de stage	Accompagnement des stagiaires infirmiers et aides-soignants
	CFPF La Rouatière	Convention de stage	Accompagnement des stagiaires AES et moniteur-éducateurs
	IRTS de Montpellier	Contrat d'apprentissage	Formation de Moniteurs-Educateurs en apprentissage.
	OPCO Santé	Contribution financière annuelle	Financement des formations, VAE et actions collectives régionales
	LEAP Emile de Rodat Pezens	Convention de stage	Accueil en stage des étudiants en auxiliaire de puériculture (module : découverte du handicap).
Santé	APARD	Convention	Oxygénothérapie / PPC / appareil à aérosol / aspirateur trachéal/ Nutrition entérale
	HAD	Convention	Répondre aux besoins de soins complexes, intensifs et/ou techniques de résidents ne requérant pas

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
			nécessairement une hospitalisation complète
	EMSP	Convention	Soutien et conseils dans l'accompagnement à la fin de vie
	PHARMACIE	Convention	Délivrance des traitements médicamenteux des résidents
	BIOD'OC	Convention	Prélèvements et analyses médicales
	DENTISTE Dr MASQUEFA	Convention	Accès à la santé bucco-dentaire Plages de consultations dédiées sur la MAS
	ERGOTHERAPEUTHE	Facture individuelle	Intervention libérale 1 journée/mois
	KINESITHERAPEUTHE	Facture individuelle	Intervention libérale 3h/semaine
	EDC DASRI	Contrat	Collecte et acheminement pour traitement des emballages de déchets de soins à risque infectieux
Socio-esthétique	COIFFEUR	Facture individuelle	Intervention sur l'établissement ou au salon de coiffure à la demande des résidents par le biais des professionnels
	PEDICURE	Facture individuelle	Intervention sur l'établissement à la demande des résidents par le biais des infirmières
Socio-éducatif	Centre équestre de Bram	Facture individuelle	Séance d'équitation adaptée 1 fois par semaine
	Centre équestre de Bram	Convention	Séance de médiation animale (Poneys) 1 fois par semaine
	AIDE à 4 PATTES	Convention	Séance de médiation animale (petits animaux) 1 fois par semaine
	Centre aquatique « Les bains de Minerve » à Peyriac-Minervois	Contrat de prestation	Séance en piscine 1 fois par semaine
Réseaux professionnels	CREAI-ORS	Convention	Lieu d'échanges, de rencontres et d'élaborations de pratiques pour favoriser la santé, l'autonomie des personnes et leur inclusion dans la société.
	CRA de Montpellier	Convention	Le Centre de Ressources Autisme a pour mission de faciliter l'accès au diagnostic et son articulation à une prise en charge adaptée.

PRINCIPES D'ORGANISATION



GOVERNANCE & DIRIGEANCE

L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 est mobilisé autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.

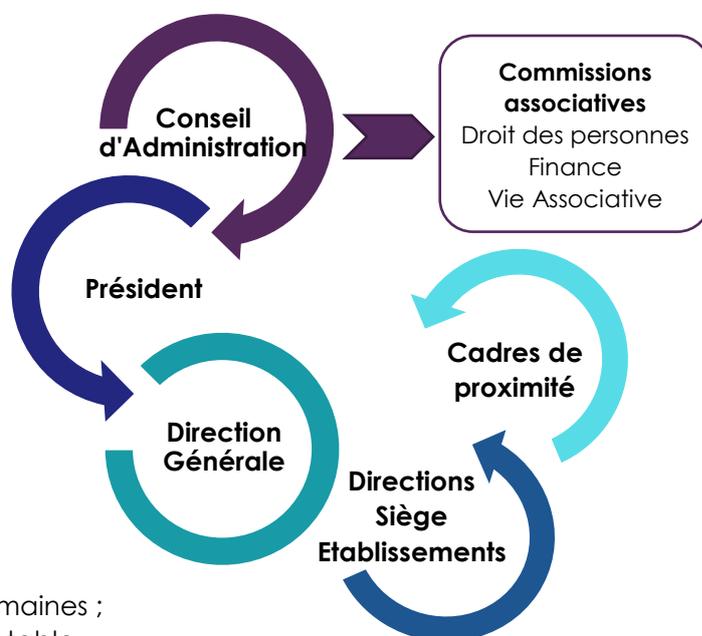
Une « chaîne des délégations » est mise en place compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination interne et externe.

Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoirs mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.



PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège et une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

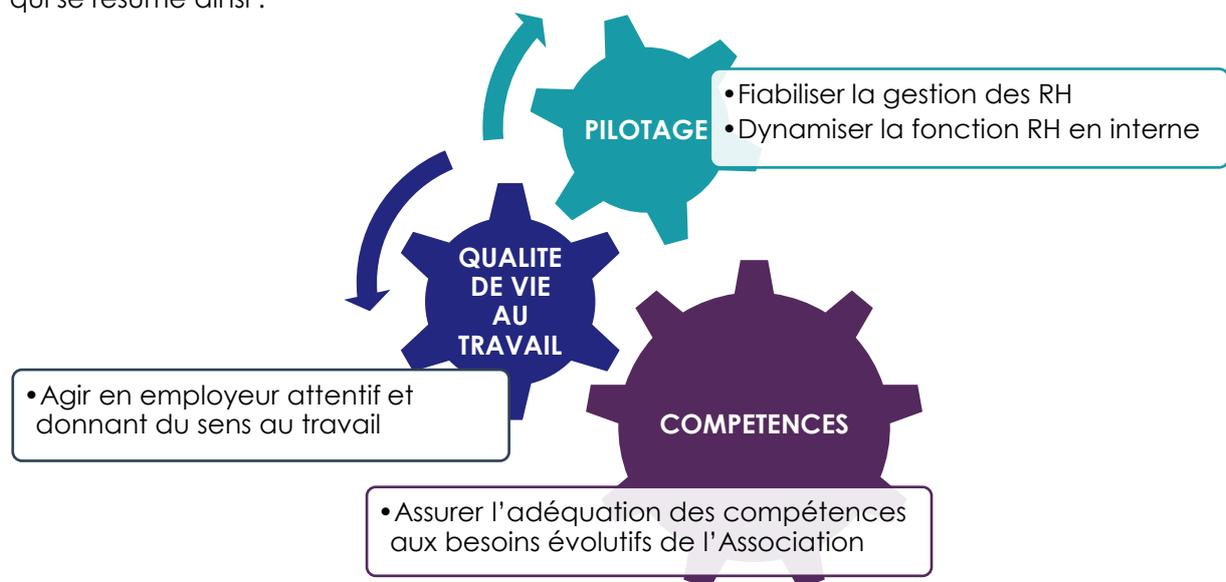
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.

CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs Qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques associative. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années.

La déclinaison au niveau de l'établissement

Perspectives et priorités d'amélioration

Au sein de la MAS, la démarche qualité s'articule 2 animateurs qualité et du cadre de santé qui véhiculent auprès de l'ensemble des professionnels de l'établissement les procédures associatives et instructions qualité dans l'objectif d'une diffusion et appropriation par chacun. Des réunions régulières permettent de mettre en place une méthodologie et des actions à réaliser. Des points qualité en réunion transversale ont lieu de manière régulière.

Les objectifs à poursuivre

- Ecriture et réévaluation de protocoles dans le domaine de la santé et de l'hygiène.
- Réalisation du DAMRI (Document d'Analyse et de Maitrise du Risque Infectieux) et mise en œuvre du plan d'action associé.
- Reprise des AUDIT Hygiène et contrôles de l'entretien des locaux réguliers.
- Réécriture de la procédure concernant le circuit du médicament après externalisation de la préparation des doses à administrer.
- Poursuite du déploiement d'IMAGO DU (dossier de l'utilisateur informatisé) faciliter l'accès à l'information et la sécurisation des données de santé.
- Ecriture et mise en œuvre du projet « Autisme »
- Le suivi du PAQ suite à l'évaluation interne de 2020
- L'adaptation du projet personnalisé du résident à la nomenclature SERAFIN PH
- La mise en œuvre de l'évaluation à l'automne 2024 selon la nouvelle réforme

RESPONSABILITE SOCIETALE

L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétiques et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.

Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

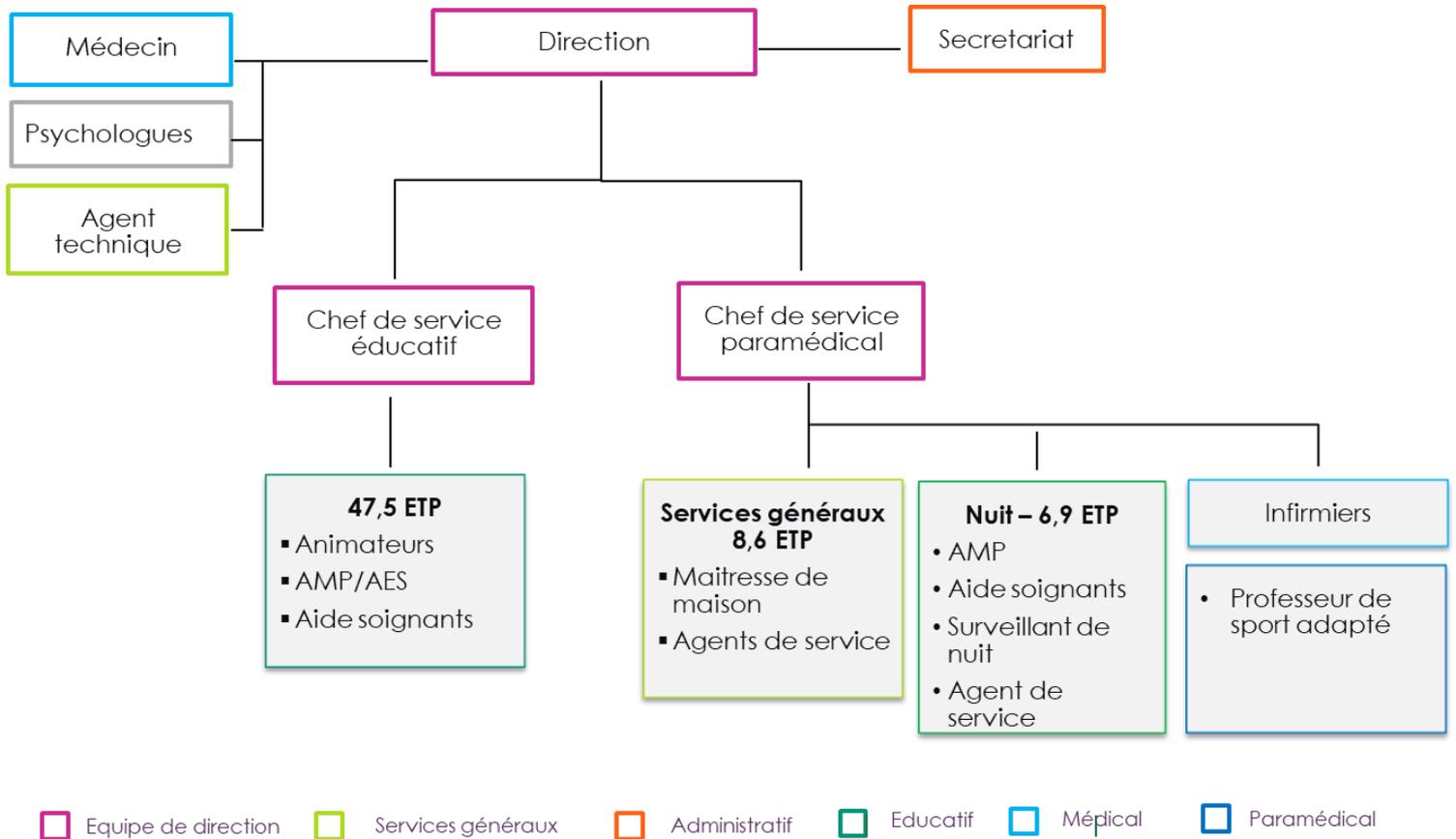
Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrées dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

COMPETENCES MOBILISEES



TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p>COMITE DE DIRECTION Piloteage siège</p>	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
 <p>REUNIONS SECTEUR ACTIVITE Piloteage siège</p>	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
 <p>CLUB IMAGO DU</p>	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
 <p>CLUB RH</p>	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
 <p>REUNION GENERALE Animée par la direction</p>	Annuelle	Ensemble des professionnels	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 <p>REUNION CADRES Animée par la direction</p>	Hebdomadaire	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
 <p>REUNIONS D'EQUIPE Animée par le chef de service hiérarchique</p>	Tous les 15 jours	Equipe pluriprofessionnelle de l'unité, psychologue, IDE, éducatrice-coordinatrice	Point d'organisation, de fonctionnement et d'accompagnement : Santé, clinique, activités, ...
 <p>REUNION PROJETS PERSONNALISES Animée par le cadre hiérarchique</p>	Selon calendrier	Équipe pluridisciplinaire avec la personne et aidant/ tuteur	Validation du projet, déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé
 <p>COMMISSION D'ADMISSION Animée par la direction</p>	Mensuelle	Cadres hiérarchiques et techniques	Vérification de l'adéquation des demandes d'admission avec les possibilités de l'établissement Proposition d'admissions en cas de place disponible
 <p>REUNION QUALITE Animée par la direction</p>	Trimestrielle	Animateurs qualité et cadres, chargée de mission qualité	Validation documents, projets, avancement du plan d'amélioration, EI

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p>CVS Animée par le président du CVS</p>	3 fois par an (+ si nécessaire)	Elus du CVS administrateur référent, direction	Points divers de fonctionnement, changements d'organisation, questions des élus
 <p>COMMISSION RESTAURATION Animée par le chef de service</p>	1 fois par semestre	Personnes accompagnées élues et accompagnateurs, professionnels de cuisine	Remarques et amélioration de la qualité des repas
 <p>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</p>	Annuelle + Selon thématiques	Familles, représentants légaux	Rencontre admission, rencontres thématiques,



PERSPECTIVES

- Mise en œuvre effective du **projet d'accompagnement spécifique autisme** avec montée en compétences des professionnels et aménagement des espaces spécifiques.

- **Poursuite de réaménagements et rénovation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments** pour l'amélioration de cadre de vie des personnes accueillies engagés en 2022.

- **Poursuite du renforcement de l'expression et l'exercice des droits avec l'accompagnements vers l'autodétermination** des personnes en capacité d'exprimer leurs attentes par :
 - La formation des présidents de CVS et personnels facilitateurs à l'exercice de leurs droits.
 - La formation des professionnels à la mise en œuvre de l'autodétermination ainsi qu'à l'utilisation de la communication alternative augmentée.
 - L'organisation de temps dédiés à la parole des personnes accompagnées par le biais des comités de vie sociale et des commissions citoyenneté.
 - Adaptation des documents pour faciliter sa compréhension et développement des outils de communication permettant l'expression de l'autodétermination.

- **Amélioration de l'accès aux soins et de la Santé**
 - Equipement du plateau technique de soin avec la rénovation de l'Infirmierie du bâtiment 1 et l'acquisition de matériel médical de diagnostic.
 - Réécriture du circuit du médicament après l'externalisation de la préparation des médicaments à administrer.
 - Formation des professionnels à l'utilisation des outils diagnostic et les gestes et soins d'urgence.
 - Formaliser un suivi médical adapté par la présence du médecin coordonnateur en collaboration avec les médecins traitants.

- **Prise en compte de l'avancée en âge** des adultes accueillis par la formalisation d'un projet d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes jusqu'à l'accompagnement à la fin de vie.

- Mise en œuvre d'une **démarche QVCT** (Qualité de Vie et Conditions de Travail) grâce à la présence d'une animatrice QVCT avec pour objectif général de concilier à la fois l'optimisation des conditions de travail pour les professionnels et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies.

Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - est la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».



Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

GLOSSAIRE

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institutions du secteur

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Instances internes

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COPIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

Autres sigles

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations





AFDAIM-ADAPEI 11

Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.



contact@afdaim.org



www.afdaim-adapei11.org

